

ATELIER 3

Trafic de migrant-e-s et traite des êtres humains – symptôme ou motif ?

Thème de l'atelier

L'un des plus grands risques pour la sécurité des personnes qui migrent est de devenir victime de la traite des êtres humains. En parallèle au Pacte mondial sur les réfugié-e-s (GCR), placé au cœur du 7^e Symposium sur l'asile, l'Assemblée générale de l'ONU a souhaité développer un autre pacte qui sera conclu courant 2018: le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière (GCM – Pacte mondial pour les migrations). Ce Pacte mondial doit notamment permettre d'enrayer le trafic de migrant-e-s et la traite des êtres humains. Ces deux domaines sont cependant également importants pour le GCR en raison de leur caractère transversal.

Au-delà de l'élargissement considérable apporté ces dernières années aux dispositions internationales en matière de protection des victimes de traite des êtres humains, la question se pose aussi de savoir dans quelles conditions les victimes de la traite des êtres humains peuvent bénéficier d'une protection. Dans ce contexte, la délimitation entre traite des êtres humains et trafic de migrant-e-s revêt une importance particulière. Compte tenu de la diminution des possibilités de migration légale, le nombre de personnes qui empruntent les voies migratoires vers l'Europe en recourant à des passeurs – et s'exposent par la même occasion souvent au risque de devenir des victimes de la traite des êtres humains – ne cesse d'augmenter. La lutte internationale contre la traite des êtres humains fait ainsi partie des priorités politiques de nombreux États, dont la Suisse, qui est fortement engagée dans ce domaine ainsi qu'en faveur du Pacte mondial pour les migrations.

Objectif de l'atelier

Cet atelier vise à approfondir la dimension migratoire internationale et à mieux faire connaître le Pacte mondial pour les migrations. Il s'agit par ailleurs d'identifier les différences entre la traite des êtres humains et le trafic de migrant-e-s et de préciser le rôle de la traite des êtres humains et du trafic de migrant-e-s dans le contexte migratoire actuel. L'atelier débutera par une brève présentation du Pacte mondial pour les migrations et de l'état actuel des négociations y relatives avant d'aborder les différences entre la traite des êtres humains et le trafic de migrant-e-s ainsi que leur relation avec la protection des réfugiés. S'ensuivra une brève présentation des procédures et des grandes lignes de l'action de la Suisse en matière de lutte internationale contre la traite des êtres humains afin de permettre une discussion sur les mesures concrètes devant être prises pour garantir la sécurité sur les voies migratoires, lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrant-e-s et assurer une protection adéquate des victimes.

Questions clés

- Qu'est-ce que le Pacte mondial pour les migrations ; en quoi consistent la situation actuelle et la valeur ajoutée potentielle d'un tel pacte?
- Quelles sont les différences entre traite des êtres humains et trafic de migrant-e-s? Quel est l'impact de ces différences sur le besoin de protection des personnes concernées?
- Quel rôle la Suisse peut-elle jouer au niveau international en matière de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrant-e-s, et comment faire en sorte que le besoin de protection des personnes concernées soit suffisamment pris en compte?

Langue

Session I & II: Allemand et français (chacun-e sa langue)

Contributions

- Claire Potaux-Vésy, IOM: modération, présentation du Pacte mondial pour les migrations et état actuel (15 minutes)
- Nula Frei, Université de Fribourg : Cadre juridique actuel de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrant-e-s, différences et rapport avec la protection des réfugié-e-s (15 minutes)
- Carmela Bühler, DFAE : La lutte contre la traite des êtres humains à l'échelle internationale, points forts de l'activité de la Suisse (15 minutes)